

[Text]

sions in Germany for auditing. However, I think the suggestion that the senior official of the government department concerned should go to the party offices and do their auditing there, checking the figures against the returns that have been filed, is, to my knowledge, novel. The provision for audit is not novel, but the provision for auditing in this way is novel.

Mr. Brewin: I notice that the suggested power of audit is very broad on page 59. It is suggested:

To carry out an audit of the reports of a party or candidate, the Registrar should have the power to demand and receive all vouchers, receipts, books and records of the party, the candidate, official agents, or any donor to the same, or the recipient of any funds from such party or candidate.

That sounds almost like legislation. It is so carefully drawn up, and I wondered if this was borrowed from anywhere.

Mr. Smith: Not to my recollection. We came to that conclusion really by the evidence of the professionals and business people like yourselves who wished us to look when we left our offices, and they said that our recommendations were fine. But they questioned whether we could enforce them. So we came to the conclusion that we could enforce them, but we were going to have to have a fairly extensive system, Mr. Brewin, to do it.

I for one came away with a bit of a sinking feeling in that we were going to have a fairly large body of people, and I am not entirely satisfied that our system of doing it is necessarily the correct one. I think the principle is correct. But in terms of the Committee going into the determination of how, who, when and where, I am sure that better minds will perhaps work out something else. I do not know.

This was the best that we could come up with, based on the necessity of doing it and the advice that we received from other countries as to why their systems had failed. Their systems had basically failed because they had no way of exercising that this element of control had been validated. So we have placed it this way. It has been suggested of us that we are over-controlling it.

The Chairman: Mr. Sulatycky.

[Interpretation]

té. En Allemagne, on a pris des dispositions concernant la vérification. Cependant, je crois que la recommandation, prévoyant que le haut-fonctionnaire du service compétent devrait se rendre dans les bureaux, faire la vérification sur place, et confronter les chiffres avec les documents conservés en dossiers, à ma connaissance, est nouvelle. Il a déjà été question de vérification, mais les modalités que nous proposons sont nouvelles.

M. Brewin: Je remarque que le pouvoir de vérification recommandé est très large, tel que décrit à la page 59. On y lit ce qui suit:

Pour faire la vérification des rapports d'un parti ou d'un candidat, le registraire devrait avoir le pouvoir de demander et de recevoir toutes les factures, reçus, livres et les dossiers du parti, du candidat, et des représentants officiels, ou de tout donateur à cette fin, ou de celui qui reçoit certaines sommes de la part d'un tel parti ou d'un tel candidat.

Il s'agit presque d'une loi. La rédaction est faite avec un tel soin que je me demande si on ne l'a pas emprunté à quelque part.

M. Smith: Pas à ma connaissance. Nous en sommes arrivés à cette conclusion en considérant vraiment le témoignage des hommes d'affaires et des professionnels comme vous, qui désiraient que nous l'envisagions lorsque nous avons quitté nos bureaux et ils disaient que nos recommandations étaient justes. Mais ils se demandaient si nous pouvions les mettre en application. Aussi en sommes-nous venus à la conclusion que nous pourrions les mettent en vigueur, mais nous devions avoir un système de grande envergure, monsieur Brewin, dans le but de le faire.

Dans mon cas, je suis revenu avec l'idée que l'organisme en question comporterait beaucoup de personnes et je ne suis pas tout à fait certain que notre système soit nécessairement celui qu'il nous faut. A mon avis, le principe est bon. Mais pour ce qui est de l'organisation détaillée, je suis sûr que certains esprits seraient mieux préparés pour ce travail que les membres du comité.

C'était le mieux que nous pouvions faire, en se basant sur l'obligation de le faire et le conseil que nous avons reçu d'autres pays qui nous ont dit pourquoi leur système avait échoué. Fondamentalement c'est parce qu'il n'avait aucune façon d'établir le fait que cet élément de contrôle avait répondu aux objectifs. On a dit que nous envisagions un trop grand contrôle.

Le président: Monsieur Sulatycky.